

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA en juin 2012



14 septembre 2012

Le revenu de solidarité active (RSA) « a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine).

Le RSA remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API), ainsi que certains dispositifs d'intéressement à la reprise d'activité. Il est versé par les Caisses d'allocations familiales ou les Caisses de mutualité sociale agricole.

I. Caractéristiques des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, fin juin 2012

En juin 2012, en France métropolitaine, 664 064 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits en catégorie A, B ou C ont des droits payables au RSA (dont près de 79% pour la seule catégorie A), ce qui correspond à une proportion de 15,7% des demandeurs d'emploi.

Les droits ouverts concernent 830 173 demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C.

Parmi les inscriptions à Pôle emploi en juin 2012, 75 887 relèvent de personnes ayant des droits payables au RSA et 94 821 de personnes ayant des droits ouverts au RSA, ce qui représente respectivement 16,8% et 21,0% de l'ensemble des demandes d'emploi enregistrées (DEE).

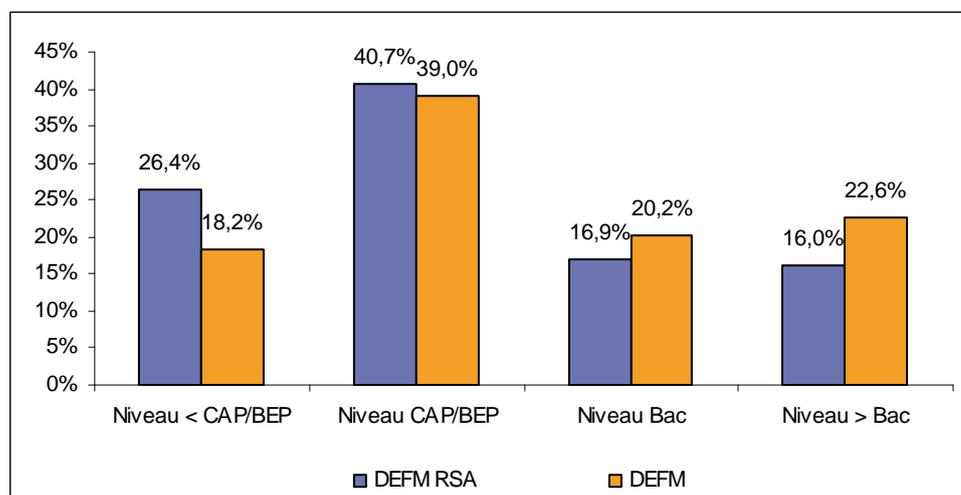
Tableau 1 : Effectifs des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA

Juin 2012	Droits ouverts au RSA		Droits payables au RSA	
	Effectifs	Part du RSA dans le total	Effectifs	Part du RSA dans le total
DEFM catégorie A	639 432	23,3%	523 509	19,1%
DEFM catégories A, B, C	830 173	19,6%	664 064	15,7%
DEE catégorie A	94 821	21,0%	75 887	16,8%

Source : Pôle emploi – données STMT

Plus d'un quart des demandeurs d'emploi ayant des droits payables au RSA ont un niveau de formation inférieur au CAP/BEP (+8,2 points par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi).

Graphique 1 : Niveau de formation des demandeurs d'emploi ayant des droits payables au RSA



Source : Pôle emploi – données STMT

Par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi, ceux ayant des droits payables au RSA sont proportionnellement plus nombreux à être inscrits depuis moins de six mois (+2,7 points) ou plus de deux ans (+1,4 point).

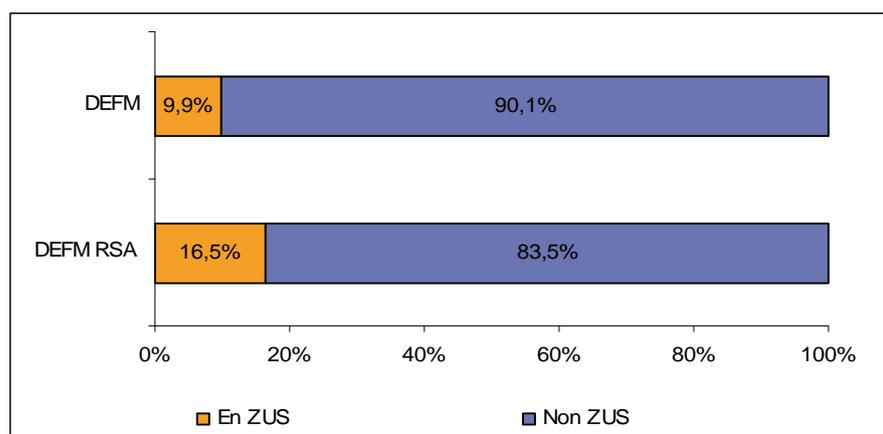
Tableau 2 : Ancienneté d'inscription des demandeurs d'emploi ayant des droits payables au RSA

Juin 2012	Structure		
	DEFM RSA	DEFM RSA	DEFM
Moins de 6 mois	267 248	40,2%	37,5%
6 mois à 1 an	134 511	20,3%	23,4%
1 à 2 ans	124 082	18,7%	19,7%
2 ans ou plus	138 223	20,8%	19,4%
Total	664 064	100,0%	100,0%

Source : Pôle emploi – données STMT

Les demandeurs d'emploi ayant des droits payables au RSA résident davantage en zone urbaine sensible que l'ensemble des demandeurs d'emploi (respectivement 16,5% et 9,9%).

Graphique 2 : Résidence en ZUS des demandeurs d'emploi ayant des droits payables au RSA



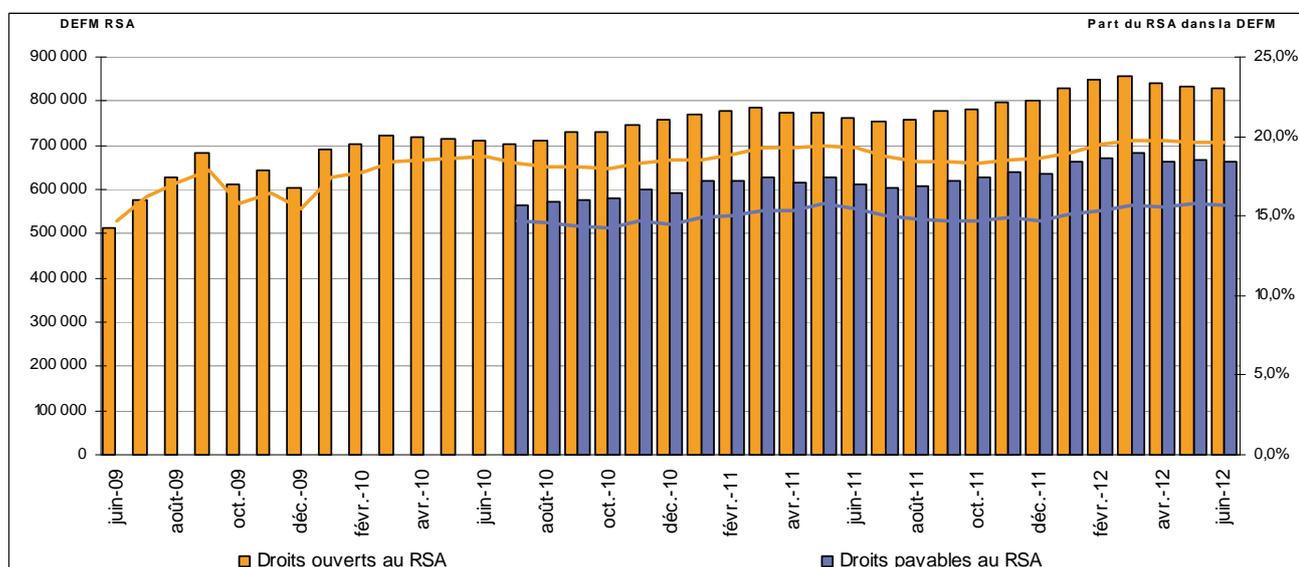
Source : Pôle emploi – données STMT

II. Evolution depuis le début du dispositif

La part des demandeurs d'emploi ayant des droits payables au RSA parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C est relativement stable depuis juillet 2010, se situant entre 14,3% (septembre 2010) et 15,8% (mai 2011), elle est égale à 15,7% en juin 2012.

Après avoir connu une hausse assez marquée sur les premiers mois du dispositif, passant de 14,7% en juin 2009 à 18,4% en mars 2010, la part des demandeurs d'emploi en catégories A, B, C ayant des droits ouverts au RSA est désormais relativement stable, se situant entre 18,0% et 19,8% (mars 2012).

Graphique 3 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA



Source : Pôle emploi – données STMT

III. Caractéristiques des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA au regard de ses composantes

Les demandeurs d'emploi ayant des droits payables au RSA sont proportionnellement moins nombreux que l'ensemble des demandeurs d'emploi à exercer une activité réduite (-11,4 points), l'écart étant particulièrement marqué pour ceux qui exercent des activités réduites de plus de 78 heures (-10,4 points pour la DEFM de catégorie C).

Cependant, l'exercice d'activités réduites est lié à la composante¹ du RSA. Ainsi, la part des demandeurs d'emploi exerçant des activités réduites, courtes ou longues, est particulièrement faible pour les bénéficiaires du RSA socle seul (7,6% inscrits en catégorie B ou C, soit -11,8 points par rapport à l'ensemble des bénéficiaires du RSA).

Parallèlement, 41,6% des bénéficiaires du RSA socle et activité et 41,2% du RSA activité seul exercent des activités réduites. Pour les premiers, ce sont essentiellement des activités réduite de moins de 78 heures (31,1% en catégorie B) alors que pour les autres, ce sont surtout des activités réduites de 78 heures ou plus (24,2% en catégorie C).

Plus de 44 800 demandeurs d'emploi ayant des droits payables au RSA sont en catégorie E, 59,6 % d'entre eux étant en contrat unique d'insertion CUI-CAE et 22,0% en création d'entreprise.

La catégorie E est plus souvent observée parmi les bénéficiaires du RSA activité seul que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi ayant des droits payables au RSA (+9,7 points). Ils sont plus fréquemment en CUI-CAE, alors que les bénéficiaires du RSA socle seul ou RSA socle et activité sont plus fréquemment en création d'entreprise.

Tableau 3 : Composantes du RSA (droits payables) selon les catégories d'inscription des demandeurs d'emploi

Juin 2012	DEFM RSA	Structure				
		DEFM RSA	DEFM RSA socle seul	DEFM RSA socle et activité	DEFM RSA activité seul	DEFM
Toutes catégories	725 576	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Catégorie A	523 509	72,2%	87,8%	47,4%	39,7%	56,7%
Catégorie B	78 337	10,8%	4,4%	31,1%	17,0%	11,8%
Catégorie C	62 218	8,6%	3,2%	10,5%	24,2%	19,0%
Catégories A, B, C	664 064	91,5%	95,4%	89,0%	80,8%	87,4%
Catégorie D	16 669	2,3%	1,9%	2,9%	3,3%	4,9%
Catégorie E	44 843	6,2%	2,7%	8,1%	15,9%	7,6%
<i>dont :</i>						
<i>Contrat unique d'insertion - CAE</i>	26 713	59,6%	52,6%	47,2%	67,6%	26,2%
<i>Création d'entreprise</i>	9 880	22,0%	34,4%	37,7%	10,0%	59,3%
<i>Contrat d'accompagnement dans l'emploi</i>	3 886	8,7%	2,3%	5,5%	13,2%	3,6%
<i>Contrat unique d'insertion - CIE</i>	2 087	4,7%	6,0%	4,0%	4,2%	3,7%

Source : Pôle emploi – données STMT

Depuis le début du dispositif RSA, on observe que plus des deux tiers des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C ayant des droits payables au RSA perçoivent le RSA socle seul et qu'environ 8% sont bénéficiaires du RSA majoré.

Ainsi, en **juin 2012**, ces parts s'élèvent respectivement à 68,0% et 7,6%.

Parmi les 50 323 demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA majoré, plus des trois quarts (75,4%) sont au RSA socle seul (voir Tableau 4).

¹ Se reporter à l'encadré

Tableau 4 : Composantes et majoration du RSA des demandeurs d'emploi ayant des droits payables au RSA

Juin 2012		Catégories A, B, C		Catégorie A	
		DEFM RSA	Répartition par composante du RSA	DEFM RSA	Répartition par composante du RSA
Total RSA	RSA socle seul	451 361	68,0%	415 335	79,3%
	RSA socle et activité	91 433	13,8%	48 676	9,3%
	RSA activité seul	121 270	18,3%	59 498	11,4%
	Total	664 064	100,0%	523 509	100,0%
RSA majoré	RSA socle seul	37 941	75,4%	35 675	85,0%
	RSA socle et activité	6 224	12,4%	3 484	8,3%
	RSA activité seul	6 158	12,2%	2 792	6,7%
	Total	50 323	100,0%	41 951	100,0%
RSA non majoré	RSA socle seul	413 420	67,4%	379 660	78,8%
	RSA socle et activité	85 209	13,9%	45 192	9,4%
	RSA activité seul	115 112	18,8%	56 706	11,8%
	Total	613 741	100,0%	481 558	100,0%

Source : Pôle emploi – données STMT

Depuis le début du dispositif RSA, on observe que les hommes sont sur représentés parmi les bénéficiaires du RSA socle seul, alors que les femmes sont majoritaires parmi les bénéficiaires du RSA activité seul.

Le RSA majoré est composé presque exclusivement de femmes.

Environ 8 demandeurs d'emploi sur 10 ayant des droits payables au RSA ont entre 25 et 49 ans. En revanche, le dispositif RSA ne s'adressant aux moins de 25 ans que pour des situations particulières (voir encadré), la part des jeunes est très faible, les trois quarts d'entre eux étant des femmes.

En juin 2012, la part des hommes demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA est très légèrement plus élevée que pour l'ensemble (respectivement 49,6% et 49,2%).

Les hommes représentent 54,3% des bénéficiaires du RSA socle seul (soit +4,7 points par rapport à l'ensemble des bénéficiaires du RSA). Les femmes représentent 61,8% des bénéficiaires du RSA activité seul (soit +11,4 points par rapport à l'ensemble des bénéficiaires du RSA).

La très grande majorité (94,4%) des bénéficiaires du RSA majoré sont des femmes.

Parmi les demandeurs d'emploi ayant des droits payables au RSA, 77,2% ont entre 25 et 49 ans (+12,4 points par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi), seuls 4,6% ont moins de 25 ans (contre 13,8% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi), parmi lesquels 77,0% sont des femmes.

Tableau 5 : Composantes du RSA (droits payables) selon le sexe et l'âge des demandeurs d'emploi

Juin 2012		DEFM RSA	Structure					DEFM
			DEFM RSA	DEFM RSA majoré	DEFM RSA socle seul	DEFM RSA socle et activité	DEFM RSA activité seul	
Moins de 25 ans	Hommes	6 991	1,1%	0,2%	1,0%	1,2%	1,2%	6,9%
	Femmes	23 362	3,5%	20,4%	3,4%	3,2%	4,1%	6,9%
	Total	30 353	4,6%	20,6%	4,4%	4,4%	5,3%	13,8%
25 à 49 ans	Hommes	258 046	38,9%	4,3%	42,6%	32,0%	29,9%	32,0%
	Femmes	254 742	38,4%	70,9%	34,8%	43,2%	47,9%	32,8%
	Total	512 788	77,2%	75,2%	77,5%	75,2%	77,9%	64,8%
50 ans ou plus	Hommes	64 639	9,7%	1,1%	10,7%	8,8%	7,0%	10,3%
	Femmes	56 284	8,5%	3,1%	7,5%	11,6%	9,8%	11,1%
	Total	120 923	18,2%	4,2%	18,1%	20,4%	16,8%	21,4%
Total	Hommes	329 676	49,6%	5,6%	54,3%	42,0%	38,2%	49,2%
	Femmes	334 388	50,4%	94,4%	45,7%	58,0%	61,8%	50,8%
	Total	664 064	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Pôle emploi – données STMT

Claudine Blanc
Département Etudes et Statistiques sur le
Marché du Travail

Encadré Sources et définitions

Les informations présentées dans ce document sont issues de rapprochements mensuels des fichiers de Pôle emploi avec ceux transmis par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Avant juillet 2010, seuls étaient repérés dans les fichiers de Pôle emploi les demandeurs d'emploi **ayant des droits ouverts au RSA** i.e. les personnes (allocataires ou conjoints) ayant des droits payables au RSA ou les personnes ayant un droit au RSA suspendu pendant 4 mois maximum (notamment pour non respect des devoirs qui leur incombent, non renouvellement de déclaration trimestrielle de ressources, dépassement du seuil de ressources ou parce que la demande est en cours de traitement). Parmi ces demandeurs d'emploi repérés comme ayant des droits ouverts au RSA, certains ne percevront pas le RSA.

Depuis juillet 2010, il est possible d'identifier les demandeurs d'emploi ayant des **droits payables** au RSA.

Personnes bénéficiaires du RSA

Pour pouvoir bénéficier du RSA, il faut être âgé d'au moins 25 ans ou, pour les moins de 25 ans, avoir un enfant à charge ou à naître. Suite à l'extension du RSA (« RSA jeunes » entré en vigueur au 01/09/2010), peuvent aussi en bénéficier les personnes entre 18 et 25 ans qui justifient d'au moins deux ans de travail dans les trois dernières années, cette durée de trois ans pouvant être prolongée de six mois en cas de périodes de chômage indemnisé.

Calcul du RSA

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Son calcul s'effectue à l'aide de la formule suivante :

$$\text{RSA} = (\text{Montant forfaitaire} + 62\% \text{ des revenus d'activité du foyer}) - \text{Ressources du foyer}$$

Revenu garanti

La somme (Montant forfaitaire + 62% des revenus d'activité du foyer) correspond au revenu garanti instauré par la loi. Le RSA est le complément versé pour atteindre ce revenu garanti et il est attribué tant que les ressources du foyer sont inférieures au revenu garanti, le seuil de versement étant fixé à 2 euros.

Le montant forfaitaire est déterminé en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge :

Nombre d'enfants	Personne seule *	Couple
0	474,93 €	712,40 €
1	712,40 €	854,88 €
2	854,88 €	997,36 €
Par enfant en plus	189,97 €	189,97 €

* Le montant peut être majoré pour les personnes seules avec enfant(s) à charge ou à naître.

Source : CAF (montants valables jusqu'au 31 décembre 2012)

Concernant les ressources, il s'agit de l'ensemble des ressources perçues par le foyer (à l'exception de certaines prestations comme l'allocation de rentrée scolaire) dont les aides au logement qui sont prises en compte de manière forfaitaire : 56,99 € pour une personne seule, 113,98 € pour 2 personnes et 141,06 € pour 3 personnes ou plus.

Il existe trois composantes du RSA :

- Le RSA socle seul, bénéficiant aux foyers qui n'ont pas de revenus d'activité. Par conséquent, le revenu garanti est égal au montant forfaitaire.
- Le RSA socle et activité, bénéficiant aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire.
- Le RSA activité seul, bénéficiant aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire.

Financement du RSA

Le RSA est financé par l'Etat (par le fonds national des solidarités actives) et les conseils généraux. Ceux-ci prennent en charge la différence entre le montant forfaitaire et les ressources du foyer (RSA socle), le fonds national des solidarités actives finançant le complément (RSA activité).